

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_038 | Rue d'Ulm, circa 1944-1950.CollectionBoite_038-3-chem | Le droit. Item\[Les théories des Sophistes - suite\]](#)

[Les théories des Sophistes - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb038_f0048

SourceBoite_038-3-chem | Le droit.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées

- [Rousseau, Jean-Jacques](#)
- [Socrate](#).

Références bibliographiques[Platon, Euthyphron](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb123207965>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : , (? -- ?)

TITRE Euthyphron

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE pas de date...

EDITEUR pas d'éditeur...

Antiphon : ce qui est de la loi est nécessaire ;
ce qui est de nature est nécessaire... le droit est
l'accident, est conventionnel. Il a ajouté qu'en l'absence
de loi.

48

- de :
- qu'est-ce que la loi
 - quel est le rapport de la loi et de la nature
 - quelle est l'essence de la nature?

Cette dernière q. est la + importante, parce que tout repose
sur la théorie de la nature que repose la loi.

Des dialogues socratiques, es le même où
réfute la sophistique. Euthyphron 10 a-b :
la pitié est sans fin au juger des dieux ; mais
seul est pitié est-il approuvé par les dieux que ce pitié
ou est-ce pitié pour qui approuvé.

La loi est bntōt + essence bntōt / décret législatif

Criton : Μοιρονομία de la loi : socrate, s'écritade,
ou rempre le contrat avec la loi d'Athènes

1. ity a 1 être contrat entre socrate et la loi
(non avec les autres Athéniens) ; c'est 1 contrat
non échoué, mais un fait "ἐπιγνώσθησθε οὐδὲν
ἀδύνατον" le contrat comprend οὐδὲν ἄλλο κἢ
ἡμῶν δ' ὄψεσθε"

BnF
MSS

2. le contrat règle l'échange

- la loi ont donné à socrate sa naissance,
sa éducation, sans qu'il (cf Rousseau).

mais ce n'est pas le contrat social, puis que les lois
sont déjà des conventions

- Socrate accepte par lui d'obéir

3 Il est injuste de rompre le contrat

4 Les lois sont justes : les lois "sont mieux
que sa mère." Les lois sont justes achiv d'un le
contrat.

5 on peut changer les lois : "leur lois changer
et voir par des moyens légitimes" (51a); on
peut choisir entre l'obéissance et la rébellion

Mais ds Platon ceci n'est que du côté de
ce volontaire qui consent aux lois, et non la volonté
qui s'ad en loi. ds lui est l'usage de la justice

Plat 358e - 369a Glaucon développe la
thèse de Lycophon : "le droit est conventionnel et
garanti du loi" (Aristote à propos de Lycophon).
La nature est définie par Glaucon

- le bien est la justice commune
- la injustice est le mal
- le mal est + fréquent que le bien

2 ds lui et convention est le recours contre
la nature; puisqu'il y a + de mal que de bien, il
faut s'habituer, par + commettre ni + subir l'injus-
tice. Mais qui a pris cette décision? Ce sont ceux
qui peuvent commettre l'injustice et ne pas
la subir.